



ÉTAT DES LIEUX DE LA FILIERE OLEICOLE FRANCAISE SUITE À LA RECOLTE 2014 PROPOSITIONS POUR UN PLAN DE SOUTIEN

LES CAUSES DE LA CRISE DE LA FILIERE OLEICOLE FRANCAISE

Comme souvent en agriculture, les causes de cette perte de production sont multiples, autrement dit **le résultat de l'accumulation et de la conjonction de plusieurs raisons à la fois climatiques, humaines et réglementaires.**

► Les causes Climatiques :

L'hiver 2013/2014 a été particulièrement doux et n'a donc pas permis de détruire les pupes de mouches enterrées dans le sol. Cette douceur a eu aussi pour conséquence un démarrage précoce des arbres suivi d'une période de sécheresse en mars et avril.

Au printemps, de brusques variations de températures et des orages, au moment de la floraison ont amplifié la coulure des fleurs.

L'été a été marqué par une relative fraîcheur (des températures supérieures à 30°C empêche la ponte des œufs) et surtout par des pluies inhabituelles à cette saison, conditions optimales pour le développement de la mouche, amplifié par le lessivage régulier des protections phytosanitaires ou minérales. Le résultat est un développement de la population de mouches de l'olive, à un niveau jamais observé jusqu'ici, quasiment en vols continus.

L'automne est arrivé avec son cortège de pluies et d'orages intenses qui à la fois a lessivé les traitements effectués et empêché la réalisation de nouveaux traitements. Cette humidité a favorisé le développement de champignons microscopiques tels que le *Camarosporium Dalmaticus* entraînant des nécroses des olives touchées et un brunissement qui provoque la chute de l'olive.

► Les causes humaines :

Elles sont multiples : allant de la mauvaise application des traitements (Date d'intervention, mauvaise couverture de la cime de l'arbre,...) à la non prise en compte des avertissements diffusés par le Centre technique de l'Olivier qui, pourtant, dès la fin juin mettait en garde sur les risques de voir une forte attaque de mouche se produire.

► Les causes réglementaires :

La réglementation entrée en vigueur limitant à **deux** le nombre de traitements larvicides (diméthoate) n'a pas permis de répondre à la pression inhabituelle de mouche.

De surcroît, l'entrée en vigueur de la réglementation sur l'accès aux produits professionnels pose un sérieux problème à une filière où 70% des oléiculteurs ne sont pas des exploitants agricoles et n'ont donc pas le droit d'obtenir le fameux « Certiphyto ».

La conjonction de ces différentes causes doit nous faire réfléchir aux actions à mettre en place pour éviter qu'un tel concours de circonstances ne reproduise pas les mêmes effets dans les années à venir.



www.huilesetolives.fr / www.afidol.org



Association Française Interprofessionnelle De l'OLive - AFIDOL

SIRET : 434 027 173 00013 – N°TVA : fr 91 434 027 173 – CODE APE : 9412Z

Siège Social :
Maison des Agriculteurs
22 avenue Henri Pontier
13626 AUX-EN PROVENCE cedex 1
Tél. : 04 42 23 01 92
Fax : 04 42 23 82 56
www.afidol.org

Antenne Languedoc-Roussillon :
Domaine de Saporta
34875 LATTES Cedex
Tél. : 04 67 06 23 46
Fax : 04 67 06 23 47
latte@afidol.org

Antenne Communication / Rhône-Alpes :
40 place de la Libération
26110 NYONS
Tél. : 04 75 26 90 90
Fax : 04 75 26 90 94
nyons@afidol.org

Antenne Relations presse :
11 rue Monceau
CS 60003
75378 PARIS Cedex 08
Tél. : 01 40 69 48 31
Fax : 01 47 23 58 72
relations@afidol.org

ÉVALUATION DES PERTES DE LA FILIERE SUITE À LA RECOLTE 2014

Pour les oléiculteurs, les ateliers de transformation et les organisations professionnelles les pertes estimées sont les suivantes :

- **La production d'huile d'olive en 2014 sera de 1 500 à 1 600 tonnes d'huile soit une perte de 70% de la production**
- **POUR LES OLEICULTEURS PROFESSIONNELS, les pertes de chiffre d'affaires avoisineront 15 Millions d'euros de chiffre d'affaires H.T.**
- **POUR LES ATELIERS DE TRANSFORMATION :**
 - La perte de chiffre d'affaires généré par la trituration avoisinera les 5 à 7 Millions d'euros de Chiffre d'affaires
 - La perte de marge brute générée par la vente d'huile d'olive avoisinera les 10 à 11 Millions d'euros**Soit au total 15 à 17 Millions d'euros de marge brute H.T..**
- **Pour les ORGANISMES PROFESSIONNELS :**
 - Les pertes de recettes pour l'AFIDOL seront 600 000 euros
 - Les pertes de recettes pour les O.D.G. seront d'environ de 200 000 euros
 - Les pertes de recettes pour les organismes de contrôles seront d'environ 150 000 euros.
 - La perte de droits pour l'INAO avoisinera les 10 000 euros.**Soit au total près d'1 Million d'euros de cotisations.**

Soit un total de 31 à 33 Millions d'euros de pertes directes pour la filière oléicole française !

PROPOSITIONS POUR UN PLAN DE SOUTIEN À LA FILIERE

Ce plan de soutien doit comporter trois volets pour traiter chacun des acteurs impactés de la filière : les Producteurs d'olives, les Transformateurs/metteurs en marché et les structures professionnelles.

Pour les Oléiculteurs :

La structure particulière de la filière pose un vrai problème d'intervention sur ce segment. En effet, l'intégration de l'olive dans le plan d'aides « Fruits et légumes » n'aura que peu d'effets (au maximum 30 à 40 dossiers) sur 9 000 exploitants agricoles recensés. En effet, l'olivier étant généralement une culture secondaire, très peu d'oléiculteurs peuvent remplir les conditions de pourcentages de chiffre d'affaires et de pertes sur ce chiffre.

Pourtant, globalement, la perte de recettes pour ces oléiculteurs avoisine les 15 Millions d'euros. Il est primordial de trouver des solutions pour permettre une ouverture plus importante de la mesure en l'adaptant aux spécificités de notre filière.

Trois pistes à étudier :

- Les réductions de cotisations sociales MSA salariés et exploitants
- La suppression pour l'année 2015 du revenu forfaitaire « oliviers »
- La prise en charge ou la mise en place de financement des avances sur cultures pour préserver le potentiel de production des vergers pour l'an prochain

Du côté des municipalités, la généralisation de l'exonération de la TFNB telle qu'elle est prévue par la Loi (avec compensation financière par l'Etat) aurait un impact psychologique non négligeable.

Pour les transformateurs (Moulins privés et coopératifs) :

Comme le montrent les chiffres, ce sont ces entreprises qui sont le plus en danger car elles tirent la totalité de leurs revenus de l'extraction de l'huile et de sa vente. Une première enquête rapide indique que plus d'une centaine de CDI sont directement en danger pour essayer de faire face à cette perte de 15 à 17 Millions d'euros de revenus (prestation + marge brute).

La difficulté rencontrée est que cette profession n'a pas (sauf pour les coopératives) de statut agricole. Certains moulins sont à la MSA, mais une grande partie est à l'URSSAF.

Premier axe d'aides à privilégier, le maintien de l'emploi à la fois pour des raisons sociales et pour le maintien du savoir-faire pour l'année prochaine ! Deux pistes :

- L'exonération de charges sociales auprès de la MSA et de l'URSSAF
- Le renforcement des mécanismes de « Réduction d'activité ». Actuellement, le mécanisme permet de prendre en charge environ 25% du coût du salarié sur l'année, c'est insuffisant. De plus, il semble qu'il y ait la contrainte d'en faire bénéficier « obligatoirement » tous les salariés de l'entreprise. Or des postes de vendeuses ne peuvent pas être traités de la même manière que celui d'un moulinier.

Deuxième axe d'aides, les aides et les soutiens financiers à apporter aux entreprises par :

- Le report d'un an des échéances des emprunts en cours
- La prise en compte des intérêts de ces emprunts et de ceux qui pourraient être réalisés pour passer l'année.
- La mise en place de prêts de trésorerie à taux 0% sur 3 à 5 ans pour ces entreprises avec l'aide d'établissements financiers comme le Crédit Agricole et/ou la BPI .

Troisième axe, la suppression de charges fiscales comme la CFE par les Communautés de communes ou leur prise en charge par un mécanisme public, sachant que le vote d'une exonération par les EPCI est quasi impossible sachant que les cas d'exonération doivent être préalablement prévus par le Législateur

Quatrième axe, spécifique pour les moulins coopératifs, l'accompagnement et la prise en charge des coûts de fusion qui pourraient résulter de cette crise

Pour les Organismes Professionnels (Interprofession, ODG, Organismes de contrôle) :

Les huit Organismes de Défense et de Gestion (ODG) qui gèrent les AOC/AOP tirent leur principale source de revenus de la cotisation des opérateurs qui revendiquent le bénéfice de l'appellation, leur déficit sera compris entre 20 et 40ke suivant l'importance de l'ODG.

- Premier axe : Des aides exceptionnelles seront recherchées localement avec les départements et régions.
- Deuxième axe : La mise en place de prêts de trésorerie à taux 0% sur 3 à 5 ans pour ces syndicats avec l'aide d'établissements financiers comme SOFIPROTEOL.

Pour les organismes de contrôle chargés de réaliser les contrôles officiels prévus dans les cahiers des charges de la filière, il est CAPITAL de trouver un moyen de leur venir en aide si nous voulons pouvoir continuer à produire en AOP. Si nous ne trouvons pas un moyen pour les soutenir par des aides directes, ils arrêteront cette activité et licencieront un personnel technique sur lequel repose la fiabilité de notre système du contrôle des produits sous signe de Qualité et d'Origine.

Pour l'Interprofession, le soutien pourra être scindé en deux parties :

- à l'AFIDOL par la mise en place de prêts de trésorerie à taux 0% sur 5 ans avec l'aide d'établissements financiers comme SOFIPROTEOL.
- au C.T.O., par la mise en place d'une aide financière directe pour soutenir notre Centre Technique de l'Olivier, ce qui permettra de soulager l'AFIDOL d'une partie de ses charges dans le cadre de son fonctionnement.

LE « PLUS JAMAIS ÇA » !

Comme nous l'avons évoqué plusieurs fois, **la filière oléicole française, si elle est bien aidée, peut se remettre d'une telle crise, mais il est certain qu'elle ne se relèvera pas d'une deuxième rapprochée.** Rappelons qu'elle a mis trente ans pour se relever du gel de 1956. Si les oléiculteurs rencontraient une deuxième année de perte de récolte, un grand nombre abandonnerait la culture de l'olivier, ce qui aurait pour conséquence en cascade de faire s'effondrer toute la filière.

En préambule, il ne faut pas oublier que **la réussite de notre filière repose sur la motivation de nos consommateurs à acheter nos produits** qui bénéficient de :

- **L'image très positive de l'olivier** et des produits oléicoles ancrés sur les aspects « naturel », voire « nature », qu'il convient de maintenir et développer,
- **La forte confiance de nos consommateurs dans nos SIQO.** Ils acceptent de payer nos produits (bien plus chers que les produits d'autres pays) car ils ont une forte connotation « origine et identité locale ». Nos consommateurs sont très soucieux des dangers potentiels des pesticides et en tout cas de la relation : maladie/alimentation (cf étude fruits et légumes de Nov 2014 diffusée par FranceAgriMer).
- **L'effet positif de l'huile d'olive sur la santé.**

Des actions techniques de moyen termes sont à mettre en œuvre :

- **Expérimenter, avec l'aide de l'INRA, de nouveaux moyens de lutte** et mettre en avant les stratégies de protection contre la mouche dans le cadre du respect maximum de l'environnement, comme le piégeage massif, l'argile, les auxiliaires etc...
- **Informers les oléiculteurs de façon plus performante** sur la bonne utilisation des insecticides autorisés.
- **Améliorer et simplifier la diffusion des alertes par SMS**
- **Tester au laboratoire et au champ l'efficacité des insecticides autorisés,**
- **Mettre en avant les variétés indigènes** naturellement moins attractives pour la mouche (Ménudel,...)
- **Travailler sur l'amélioration de la productivité** et en particulier sur la mise en bonne disposition de l'arbre pour obtenir un nombre maximal d'olives après la floraison (pollinisateurs, pratiques culturales adaptées en ce sens).

En attendant les résultats de ces actions techniques, CINQ idées sont à mettre en œuvre IMMEDIATEMENT :

- **Le maintien IMPERATIF du Diméthoate jusqu'à ce que d'autres solutions aient été trouvées**
- **La possibilité de déroger SIMPLEMENT ET RAPIDEMENT les années exceptionnelles pour permettre l'utilisation de DEUX traitements supplémentaires.**
- **L'accès au CERTIPHYTO des oléiculteurs semi professionnels c'est-à-dire ayant un numéro SIRET mais non assujettis à la MSA en cotisant solidaire (inférieur à la ½ SMI)**
- **La prise en compte de la filière oléicole dans le cadre des filières « orphelines » pour permettre notamment l'homologation simplifiée de nouveaux produits, les principales firmes phytopharmaceutiques n'étant pas intéressées par une petite filière peu rentable pour elles.**
- **La mise en place des contrats assuranciers type FMSE afin de permettre aux oléiculteurs d'avoir accès aux financements « perte de récoltes » liée à un ravageur comme la mouche de l'olive.**

Enfin, c'est en période de crise qu'il faut continuer à être présent sur les marchés par de la communication. **Les actions de promotion menées par l'AFIDOL, AVEC l'aide de FranceAgriMer, ont permis de développer la notoriété de nos huiles.** Le consommateur est volatil, il est nécessaire de lui rappeler que nous existons pour préparer la campagne 2015/2016 et les suivantes :

- **Nous demandons le maintien de l'aide de FranceAgriMer à la promotion pour la filière oléicole française.**

La filière oléicole Française, bien que petite, est structurante tant en terme économique que culturel, paysager ou environnemental. Elle participe de façon importante à l'entretien de territoires peu propices à une agriculture performante et productiviste ainsi qu'à l'attrait touristique de nos régions.

**Olivier NASLES
Président de l'AFIDOL
Décembre 2014**

ANNEXE 1

LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE OLEICOLE FRANÇAISE

- 13 Départements du Midi de la France
- **22 000 hectares en production dont 6 000 ha** ont moins de 20 ans répartis entre :
 - Provence Alpes Côte d'Azur 13 700 ha (63%)
 - Languedoc-Roussillon 5 000 ha (22%)
 - Corse 2 000 ha (9%)
 - Rhône-Alpes 1 300 ha (6%)
- **Surface en Agriculture Biologique (ou en conversion) 4 284 ha (19,47%) pour 2863 exploitations** (source Agence Bio 2014)
- 9 à 10 000 exploitations agricoles dont 4 500 sont éligibles aux DPU « Oliviers »
- **1,4 ha de Surface d'oliviers en moyenne par exploitations**
- **50 000 apporteurs d'olives** dans les ateliers de transformation répartis en
 - 9 à 10 000 exploitants agricoles en activité
 - 20 à 25 000 oléiculteurs amateurs cultivant leurs oliviers
 - 15 à 20 000 apporteurs d'olives de jardin
- Production moyenne d'huile d'olive : 5 000 tonnes soit 5,5 Millions de litres d'huile et 1 500 tonnes d'olives de table soit un peu moins de 5% de notre consommation
- **268 Ateliers de transformation en activité** dont 48 Coopératives représentant 8 000 coopérateurs et 35% du volume et 220 moulins privés représentant 42 000 apporteurs et 65% du volume. Leur répartition en % de production est la suivante :
 - **62 Moulins (23,14%) représentent 75% de la production française d'huile d'olive** et produisent plus de 20 tonnes d'huile d'olive en moyenne dont 26 Moulins (9,70%) représentent 50% de la production française d'huile d'olive et produisent plus de 50 tonnes d'huile d'olive en moyenne
 - **84 Moulins (31,34%) produisent entre 4 et 20 tonnes d'huile d'olive en moyenne**
 - **122 Moulins (45,52%) produisent moins de 4 tonnes d'huile d'olive en moyenne**
- La répartition des volumes produits par circuits et usages est globalement la suivante :
 - 2 500 tonnes autoconsommées
 - 2 500 tonnes commercialisées dont 1 700 tonnes vendues directement au moulin et 800 commercialisées par des circuits de revendeurs (Epiceries fines, GMS, export)
- **Le Chiffre d'affaires généré par la transformation est de 10 à 12 Millions d'euros**
- **Le Chiffre d'affaires généré par la vente est d'environ 50 Millions d'euros H.T.**
- **La Marge Brute générée par la vente d'huile est de 17,5 Millions d'euros H.T.**

ANNEXE 2

ÉTAT DES LIEUX DE LA FILIERE SUITE À LA RECOTE 2014

Pour les oléiculteurs et les ateliers de transformation, les pertes peuvent se chiffrer de la manière suivante :

- La production d'huile d'olive en 2014 sera de **1 500 à 1 600 tonnes d'huile soit une perte de 70% de la production**
- Sachant que le rendement moyen en huile avoisinera les 12,5%, cela signifie que le **chiffre d'affaires généré par la trituration avoisinera les 5 Millions d'euros H.T. soit une perte pour les moulins de 5 à 7 Millions d'euros de Chiffre d'affaires**
- Sachant que ce sont les oléiculteurs auto consommateurs qui sont le plus impactés par la perte de production, on peut estimer que la répartition entre la production autoconsommée et celle vendue sera de 500 tonnes pour la première et 1 000 tonnes pour la seconde.
- Si on applique de manière linéaire la perte de production à la répartition des moulins, cela signifie que sur **les 268 Ateliers de transformation en activité :**
 - **26 Moulins produiront 750 tonnes d'huile dont 500 commercialisées soit 5,25 Millions d'euros H.T de marge brute perdue**
 - **36 Moulins produiront 375 tonnes d'huile dont 250 commercialisées soit 2,63 Millions d'euros H.T de marge brute perdue**
 - **84 Moulins produiront 300 tonnes d'huile dont 200 commercialisées soit 2,10 Millions d'euros H.T de marge brute perdue**
 - **122 Moulins produiront 75 tonnes d'huile dont 50 commercialisées soit 0,52 Millions d'euros H.T de marge brute perdue**

Pour les structures professionnelles sont concernés directement : l'Interprofession AFIDOL, les huit O.D.G. d'Appellations d'Origine, les organismes de contrôle de ces appellations et accessoirement l'INAO.

- En matière d'appellations, on peut estimer (ces chiffres sont à affiner) que :
 - L'AOP Vallée des Baux va produire 200 tonnes sur 500 de moyenne et 50 tonnes d'olives sur 120 tonnes
 - L'AOP Nyons va produire 150 tonnes d'huile sur 400 tonnes et 30 tonnes d'olives de table sur 350 tonnes de moyenne
 - L'AOC Provence va produire 80 tonnes d'huile sur 200 tonnes
 - L'AOP Haute Provence va produire 30 tonnes d'huile sur 80 tonnes
 - L'AOP Aix-en-Provence va produire 50 tonnes d'huile sur 130 tonnes
 - L'AOP Nîmes va produire 20 tonnes d'huile sur 50 tonnes
 - L'AOP Nice va produire 15 tonnes d'huile sur 60 tonnes et 0 d'olives de table sur 50 tonnes

Soit environ 550 tonnes d'huile sur une production moyenne 1 500 tonnes et 80 tonnes d'olives sur 500 tonnes.

- **Les pertes de recettes pour l'AFIDOL seront 600 000 euros**
- Les pertes de recettes pour les AOP varient selon leur niveau de cotisation mais on peut les estimer globalement à **200 000 euros et pour les organismes de contrôles à 150 000 euros.**
- **La perte de droits pour l'INAO avoisinera les 10 000 euros.**